



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 32/2009 du 24 décembre 2009

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-16h30 et 14h46-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 32/2009 du 24 décembre 2009

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil des Actes Administratifs spécial n°32 du 24 décembre 2009

---ooOoo---

S O M M A I R E

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

PREF/SCAT/2009/84	24/12/2009	Arrêté modifiant l'arrêté de délégation de signature de M. Pierre GUICHARD, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	2
DDASS/DIR 2009/452	24/12/2009	Arrêté donnant subdélégation de signature de M. Pierre GUICHARD Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales pour l'établissement et la signature des attestations, de participation à la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1)	2

ARRETE N° PREF/SCAT/2009/84 du 24 décembre 2009
modifiant l'arrêté de délégation de signature de M. Pierre GUICHARD,
directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

Article 1^{er} : L'arrêté PREF/SCAT/2009/0035 du 29 juin 2009 est modifié comme suit : un article supplémentaire est ajouté. Il précise que le chef de projet de l'Equipe Opérationnelle Départementale et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont autorisés à établir et signer **les attestations de participation** à la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) qui a débuté le 12 novembre 2009.

Ces attestations seront adressées :

- aux établissements de santé pour les internes en médecine, étudiants en médecine, étudiants en soins infirmiers et les professionnels de santé salariés des établissements de santé ;
- à l'employeur pour les autres professionnels de santé salariés du secteur public, médecins du travail ou salariés des centres de santé
- à la CPAM du lieu d'implantation du centre de vaccination des professionnels de santé ayant réalisé leurs vacations au titre de leur exercice libéral ;
- à l'EPRUS pour les autres professionnels retraités et sans activité rémunérés par l'assurance maladie.

Article 2 : L'ensemble de l'arrêté PREF/SCAT/2009/0035 du 29 juin 2009 donnant délégation générale de signature à Monsieur Pierre GUICHARD, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Yonne, reste inchangé.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRETE DDASS/DIR 2009/452 du 24 décembre 2009
donnant subdélégation de signature de M. Pierre GUICHARD
Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales pour l'établissement et la signature des attestations, de participation à la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1)

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUICHARD, Directeur de la DDASS de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés pour établir et signer les attestations de participation à la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) qui a débuté le 12 novembre 2009 :

- Madame Marie-Noëlle COPON, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
- Madame Claudine LEFRANC, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale RIO.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la DDASS de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne, et dont copie sera remise aux intéressés.

Le directeur des affaires Sanitaires et sociales
Pierre GUICHARD